



Communauté de Communes de Despres-Samer



PLAN REGLEMENTAIRE A30

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

WIERRE-AU-BOIS

BOULOGNE-SUR-MER Développement (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme) ARRÊT DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019
Côte d'Opale APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 eme)



Information : En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire A, il est nécessaire de consulter les Plans réglementaires B et C. Notamment, la commune se situe dans le périmètre du PPRI de la Liane en cours d'élaboration et dont les aléas sont représentés sur le plan C.

Légende :

ZONAGE (art.L151-9 du CU)

- Zones urbaines
- Zones naturelles et forestières
- Zones agricoles

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Espace inconstructible et limite d'implantation des constructions en application des dispositions de l'article L. 111-6 du CU

HABILLAGE CADASTRE / FOND DE PLAN

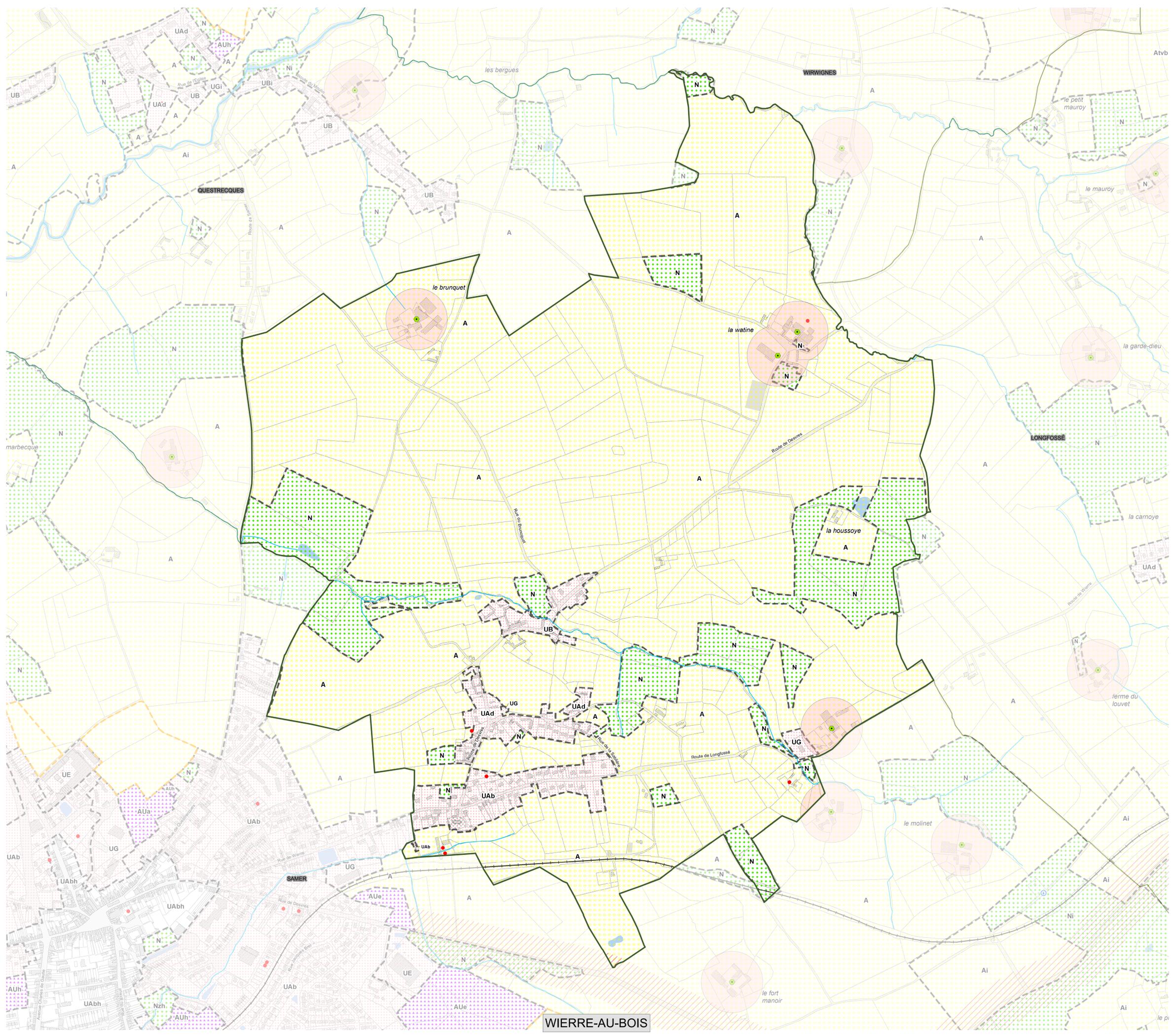
- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole
- Périmètre 100 m exploitation agricole
- Surface en eau
- Cours d'eau (rivière, fleuve)
- Voie ferrée
- Bâtiment
- Cimetière
- Équipement sportif
- Parcellaire
- Limite de commune



Echelle de référence : 1/4 000

0 100 200 Mètres

Sources : ©DGI/cadastre 2019, ©IGN - BD Topo® 2018, DREAL NPDC, CSRPB, BDDC 2019



WIERRE-AU-BOIS